

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

WD 18192

Déclaration de Maladie : Nº S19-0018407

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9600 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : KHADRAoui Ned Date de naissance : 29.05.1952

Adresse : 78 Rue Thacker Imp Sania CASA

Tél. : 06 66 40 83 17 Total des frais engagés : 2513,4 + 500 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade : KHADRAoui Ned Age: 1952

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

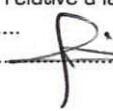
Nature de la maladie : Ned MUPRAS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Ned MUPRAS

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 27.01.2020

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/10/1990	L		300 N	 Dr. Omer Slaoui - Casablanca 100527275250 - INPE: 091131837

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 MAP PHARMACIE 30 Bis, Fath II Sidi Maârouf Casablanca Tel. : 05 22 78 62	21/01/20	2513,4

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

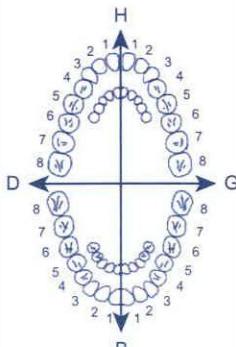
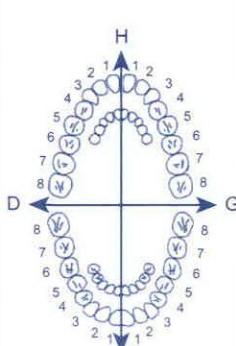
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{r l} 25533412 & 21433552 \\ 00000000 & 00000000 \\ \hline 00000000 & 00000000 \\ 35533411 & 11433553 \end{array} $			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

C
D

CLINIQUE DES PRINCES

M^+ K1 adhaan M^+

Docteur :

160 *blanca Le :*

21/01/09

$$\begin{array}{r} 204,00 \times 2 = 408,00 \\ 172,20 \times 6 = 1033,2 \\ \hline \text{Janvers} \end{array}$$

$$160,00 \times 3 = 480 \text{ cm.} \checkmark$$

$$162,60 \times 102 \times 325,2 = 178 \text{ m}^3$$

DETAJRI MED
Anestesiye - Reanimatolog
Cliniküne - Ces Prinçips
14, Rue Dumar Sıhout - 69000 Lyon
Tel: 05 22 77 22 00 - 05 22 77 22 01

MA PHAR
30 Bis. Fath
Tel: 05 22 77 22 00

25/13, LI

14, Rue Omar Slaoui Casablanca
Tél.: (0522) 27 52 50 / 0600 04 40 55 Fax: (0522) 27 61 32
www.cliniquedesprinces@monara.ma

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lovenox 8000uantixa inj b2
P.P.V. : 204,00 DH



6 118001 080519

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lovenox 8000uantiixa inj b2
P.P.V. : 204,00 DH



6 118001 080519

PPV: 160DH00

PPV: 160DH00

PPV: 160DH00

Titulaire de l'AMM au Maroc: POLYMEDIC
Quartier Arsalane-Rue Amayet Invilie
BP 10877 CASABLANCA-MAROC

UN-ALFA® 1 µg capsule
Boite de 30 capsules



PPV: 172 DH 20

Un-alfa® 1 µg*, capsule molle

أون-الفا® 1 ميكروجرام كبسولة ناعمة
*microgramme

Titulaire de l'AMM au Maroc: POLYMEDIC
Quartier Arsalane-Rue Amayet Invilie
BP 10877 CASABLANCA-MAROC

UN-ALFA® 1 µg capsule
Boite de 30 capsules



PPV: 172 DH 20

Un-alfa® 1 µg*, capsule molle

أون-الفا® 1 ميكروجرام كبسولة ناعمة
*microgramme

Titulaire de l'AMM au Maroc: POLYMEDIC
Quartier Arsalane-Rue Amayet Invilie
BP 10877 CASABLANCA-MAROC

UN-ALFA® 1 µg capsule
Boite de 30 capsules



PPV: 172 DH 20

Un-alfa® 1 µg*, capsule molle

أون-الفا® 1 ميكروجرام كبسولة ناعمة
*microgramme

89,00



Titulaire de l'AMM au Maroc: POLYMEDIC
Quartier Arsalane-Rue Amayet Invilie
BP 10877 CASABLANCA-MAROC

UN-ALFA® 1 µg capsule
Boite de 30 capsules



PPV: 172 DH 20

Un-alfa® 1 µg*, capsule molle

أون-الفا® 1 ميكروجرام كبسولة ناعمة
*microgramme

89,00

Titulaire de l'AMM au Maroc: POLYMEDIC
Quartier Arsalane-Rue Amayet Invilie
BP 10877 CASABLANCA-MAROC

UN-ALFA® 1 µg capsule
Boite de 30 capsules



PPV: 172 DH 20

Un-alfa® 1 µg*, capsule molle

أون-الفا® 1 ميكروجرام كبسولة ناعمة
*microgramme

٣٠ كبسولة طرية

89,00

Titulaire de l'AMM au Maroc: POLYMEDIC
Quartier Arsalane-Rue Amayet Invilie
BP 10877 CASABLANCA-MAROC

UN-ALFA® 1 µg capsule
Boite de 30 capsules



PPV: 172 DH 20

Un-alfa® 1 µg*, capsule molle

أون-الفا® 1 ميكروجرام كبسولة ناعمة
*microgramme

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg
28 comprimés
PPV 162DH60

* VIGNETTE
NEBILET® 5mg
28 comprimés
PPV 162DH60